



COMPTE RENDU DU CTL

du 11 février 2021

Transfert des services de direction de Vanves à Nanterre, du PCE d'Asnières à Clichy, nouveaux horaires d'ouverture, gestion du Fonds de solidarité...

A l'ouverture du Comité technique local la CGT a donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

« La CGT rappelle sa condamnation des suppressions d'emplois, du NRP et des délocalisations appelées maintenant relocalisations.

*À l'ordre du jour de ce CTL figure **le transfert des services de direction de Vanves à Nanterre.***

Cette opération se traduira pour les agents concernés par une dégradation de leur vie professionnelle et personnelle. Pour 41 collègues sur 53 la distance domicile-travail est augmentée. Le recours au télétravail, qui par ailleurs soulève d'autres problématiques, ne saurait faire disparaître la dégradation d'ensemble.

Pour les services le risque est grand d'une déperdition des connaissances.

L'opération s'accompagne d'une concentration dans les espaces devenus vacants à Vanves des brigades de vérification actuellement réparties sur la partie sud du département, cela au détriment de la proximité avec le service de programmation et de la répartition géographique entre brigades.

En conséquence la CGT renouvelle son opposition au transfert des services de direction de Vanves à Nanterre.

Le transfert du PCE d'Asnières vers Clichy relève de la logique d'éloignement du service vis-à-vis des usagers et entraîne pour les agents comme pour ceux de Vanves mobilité forcée et dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

Dans le cadre contraint des restructurations imposé par la direction, la CGT combat pour le respect des droits des agents et l'obtention des meilleures conditions d'accueil possibles.

La réduction de l'ouverture des accueils généralistes sans rendez-vous à trois matinées par semaine porte atteinte au service public et met en péril notre mission d'accueil, ses conditions d'exercice et les emplois dédiés. La CGT dénonce ce recul inacceptable alors que le contexte de crise économique et social se traduit par une demande accrue. Elle revendique les créations d'emplois à même de faire face à toutes les sollicitations du public.

*Enfin la CGT une fois de plus saisit la direction quant aux conditions de la gestion du **Fonds de solidarité.***

Les demandes explosent. Pour le seul mois de janvier pour le 92 le nombre de demandes avoisine les 20 000. Il peut en être de même chacun des mois suivants. Nos collègues de la cellule de traitement sont submergés. Beaucoup nous disent être exposés à des risques psycho-sociaux.

Les agents des SIE sont sollicités en permanence sur le sujet. Mais les contribuables appellent aussi les SIP, voire les PCRP.

L'administration doit prendre la mesure des difficultés rencontrées par nos collègues et affecter sans délai les moyens supplémentaires pour faire face à cette mission nouvelle. Il y a urgence.

Nous demandons que ce sujet fasse l'objet d'un examen approfondi dans les questions diverses. »

Les points suivants ont ensuite été abordés.

Transfert des services de direction de Vanves à Nanterre et travaux de réaménagement à la direction de Nanterre

Nous avons déploré que le CHSCT ne soit pas consulté sur ce type d'opération et demandé qu'il soit enfin saisi même si la réglementation ne l'impose plus. Le CHSCT étant beaucoup plus qualifié pour traiter de ces opérations.

La direction a répondu qu'elle suivait la réglementation en la matière et rien que la réglementation mais que dans un souci d'échange, le secrétaire du CHS a été invité à participer à cette instance.

Sur le déménagement des agents de Vanves-direction à Nanterre-direction

La direction a d'abord présenté son projet en rappelant que cette opération est recherchée depuis longtemps et correspond davantage au pilotage et au management des missions que du nouveau réseau de proximité. Elle souhaite mettre fin à une direction bicéphale dans laquelle les divisions sont trop éloignées les unes des autres. Le fait de rapprocher les services devrait rendre le travail plus intéressant, permettant la mutualisation et une meilleure synergie. La directrice a expliqué qu'il n'y a pas d'immobilité dans les implantations des services et qu'il n'y a aucune garantie pour les agents de rester sur leur lieu de résidence pendant 42 ans... Elle a assuré que les agents qui ne souhaitent pas suivre la mission n'y seront pas obligés. Le coût des travaux est estimé à 950 000 € et devrait s'étendre de mi-mars 2021 à octobre-novembre en fonction de l'avancement des travaux.

- *Point de vue général*

La section tient à rappeler que les agents de la direction de Vanves ne demandent ni prime, ni changement de mobilier : ils souhaitent poursuivre l'exercice de leurs missions dans leur environnement actuel.

Pour rappel, cette opération conduit près de 80 % des agents à voir leur temps de trajet rallongé.

Certains collègues, en raison de contraintes familiales ou personnelles, ne souhaitent pas poursuivre leur mission. Pour les agents qui vont devoir se former à de nouvelles tâches dans des services déjà exsangues et pour les services de direction qui vont perdre des collègues formés et performants, nous qualifions cette opération de perdant-perdant et de gâchis.

De plus, pour les collègues ne souhaitant pas suivre la mission, le fait que les stagiaires A et B soient affectés dans un mouvement à part, réduit la possibilité d'obtenir une mutation, même avec une priorité.

- *Quelques précisions*

Concernant les documents transmis aux organisations syndicales, nous constatons une erreur : le site de Vanves direction a accès au RIE Renan situé à proximité mais fermé actuellement en raison de la crise sanitaire. De plus, les agents du site ne bénéficient pas de titres restaurant mais du défraiement de 17,50 € par jour pour les agents en présentiel.

Nous nous posons la question de l'intérêt d'indiquer la distance de trajet entre les implantations de Vanves et Nanterre : les agents ne partiront pas de leur ancienne résidence administrative pour se rendre à Nanterre. De plus, nous pensons qu'il convient de parler de temps de transport en heures plus qu'en kilomètres en région parisienne.

- *Télétravail pour les agents de Vanves suivant la mission*

S'agissant des collègues qui suivent la mission, nous demandons qu'ils puissent bénéficier jusqu'à 3 jours de télétravail s'ils le souhaitent. La direction a répondu qu'elle n'opposerait aucune difficulté à l'octroi de 3 jours de télétravail par semaine s'il s'agit du désir des agents et si cela soit compatible avec le fonctionnement du service.

- *Agents hors périmètre*

Nous avons demandé que les agents hors périmètre de restructuration affectés actuellement à Vanves (ALD et détachés) puissent poursuivre leur mission à Nanterre pour ceux qui le souhaitent.

La direction a indiqué qu'elle regarderait avec bienveillance les demandes de ces collègues.

- *Places de parking*

Nous demandons également que la direction mette **des places de parking** (automobiles et vélos) à la disposition des agents le souhaitant. La direction a répondu que des places existaient sous la Préfecture (libération des parkings de la Banque de France) et qu'elle avait fait des demandes dans les parkings avoisinant la Préfecture. Cependant, aucun engagement n'a pour le moment été pris, la direction attendant de connaître les besoins.

Sur les réaménagements des locaux à Nanterre-direction :

- *baisse de la surface par agent*

Nous avons évoqué les plans des locaux de Nanterre. Nous avons fait remarquer que les locaux étaient exigus en particulier pour les bureaux de 2 personnes : 14, 27 mètres carrés. De plus, les plans communiqués ne laissent pas apparaître les armoires et les vestiaires notamment.

La direction assume l'entassement des agents au CAD et tente de le minimiser en invoquant à la fois la possibilité offerte aux agents d'opter pour le télétravail (3 jours max) et l'aménagement des locaux de la Banque de France qui devrait permettre de libérer de l'espace de salles de réunion.

La direction a répondu que les plans présentés au CTL sont ceux nécessaires à l'exécution des travaux en particulier pour établir des devis et donc ceux-ci ne laissent apparaître aucun aménagement hormis les bureaux. La direction a rappelé que, même en période de crise sanitaire, c'est une logique de plateaux (open-space) qui doit s'appliquer en cas de travaux du fait du développement du télétravail. Néanmoins, au vu de la particularité des métiers exercés en direction, des choix ont été faits : des open-spaces pour certains et des bureaux de 2 personnes pour d'autres. La direction a bien rappelé que cela avait un coût supérieur pour l'administration.

Un ergonome du ministère va faire des propositions d'aménagements des bureaux.

- *Consultation des agents*

Nous avons déploré que les agents du CAD n'aient été dans le meilleur des cas qu'informés de leurs nouvelles conditions de travail. Nous avons demandé qu'ils puissent être consultés sur leurs besoins professionnels et personnels.

La direction a soutenu que les agents avaient pu donner leur avis sur les projets de réaménagements et que les consultations se poursuivaient pour établir les besoins et le détail des aménagements.

- *Zone de repli*

Les travaux seront réalisés étage par étage. Une zone de repli sera aménagée en grande partie au 15e. Et la direction compte également sur le télétravail pour minimiser la présence des agents sur site et les besoins en surface pour la zone de repli. La délégation CGT a rappelé que le télétravail n'était pas obligatoire. La direction a indiqué que les agents du CAD vont être consultés pour savoir s'ils souhaitent venir au bureau ou rester en télétravail.

Une zone de stockage des plantes est également prévue pour la durée des travaux.

- *Accès aux mopieurs*

Nous avons également demandé que chaque agent ait accès à un mopieur pas trop éloigné de son bureau. La direction a indiqué que les mopieurs installés à Vanves seraient implantés à Nanterre et donc que chaque agent y aurait accès à une distance raisonnable.

- *Bureau des CDL (Conseillers aux Décideurs Locaux)*

Nous avons évoqué aussi les bureaux des conseillers aux décideurs locaux qui devraient être prochainement plus nombreux alors que seuls 2 bureaux sont prévus. La direction a indiqué qu'à court terme seuls 2 CDL sont implantés. Les autres le seront en même temps que les futurs SGC. A cette date, la direction pense pourvoir compter sur les anciens locaux réaménagés de la Banque de France.

- *Rénovation des toilettes*

Nous avons également interpellé la direction sur la poursuite de la rénovation des toilettes du CAD. La direction a répondu que travaux sont effectués par la Préfecture et devraient se poursuivre mais ne sont donc pas inclus dans les travaux de réaménagement de la DDFiP.

- *Installation d'une pointeuse au niveau 0*

Nous avons de nouveau interpellé la direction sur la mise en place de pointeuses au niveau 0 et au restaurant du CAD. Les devis ont été réalisés pour l'installation au niveau 0. La décision doit encore être prise pour celle du restaurant. Les services de direction doivent présenter une nouvelle demande d'installation à la Préfecture.

- *Localisation des locaux syndicaux*

Nous avons rappelé notre opposition à l'installation des locaux syndicaux au 9ème étage et avons indiqué notre préférence pour rester au 12e parmi les agents. La direction a accepté de réétudier notre proposition.

Vote: CGT, Solidaires, FO, CFDT : contre.

Transferts du PCE d'Asnières vers le CFIP de Clichy

La délégation CGT s'est faite le relais de l'appréciation des collègues : les locaux sont sombres, la localisation n'est pas au centre de leur matière fiscale.

La direction indique que tout le plateau va être rénové et le mobilier changé.

Vote: CGT, Solidaires, FO, CFDT : contre.

Aménagement des horaires d'ouverture au public

En conformité avec les préconisations nationales récemment formulées, la direction propose de nouveaux horaires d'ouverture pour les SIP (et également CDIF, Trésoreries SPL et SGC) : ouverture sans rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi matins, et exclusivement sur rendez-vous (APRDV), les mardi et jeudi matins.

Dans ce cadre, les centres des Finances publiques seront ouverts tous les jours de 8h30 à 12h30, et l'accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Les grilles des CFIP seront donc fermées l'après-midi.

La CGT a rappelé son attachement à la mission d'accueil, incluant l'accueil généraliste.

Les nouveaux horaires (fermeture tous les après-midis) traduisent une contraction de l'offre de l'accueil généraliste, alors qu'en période de crise sanitaire, économique et sociale, la demande de réception physique ne peut qu'augmenter.

La volonté de l'administration de tout concentrer sur la matinée aboutit à des plages horaires longues, difficilement supportables pour les agents et à de nouvelles contraintes pour ces derniers :

- obligation d'arriver avant 8h30 pour ouvrir l'accueil, au détriment du droit aux horaires variables ;
- obligation de rester *a minima* jusqu'à 12h30, avec prolongation assurée vu la nécessité d'absorber le flux du public.

Cela remet en cause le droit à la pause méridienne et dans bien des cas l'accès à la restauration collective.

Cela peut faire courir des risques aux agents se retrouvant seuls dans les locaux face aux derniers contribuables à recevoir.

Les récentes attaques contre nos collègues (cf. message du DG du 10 février 2021) démontrent qu'il ne s'agit pas là de pure spéculation.

La direction a évoqué la possibilité de la rotation des équipes dans la matinée, laissée à la discrétion des chefs de service. Avec le télé-travail, cela risque d'être difficile à organiser. Par ailleurs, cela n'enlève pas les désagréments pour les agents (ouverture à 8h30 et fermeture à 12h30 voire au-delà).

La direction a rejeté toute idée d'ouverture l'après-midi, hormis pendant la campagne IR et celle des avis d'imposition.

En outre, elle assure que durant les matinées où l'accueil est réservé à l'APRDV, un agent sera positionné pour accueillir le tout-venant et lui expliquer qu'il devra, soit revenir ultérieurement, soit prendre un rendez-vous.

Là encore cela pose un problème de sécurité.

Nous nous sommes étonnés de l'alignement des horaires d'ouverture des trésoreries sur ceux des CFIP.

La direction assure que la fréquentation des trésoreries a fortement diminué depuis le paiement dans les bureaux de tabac. Elle a également annoncé que les régisseurs devront déposer prochainement leurs fonds auprès de la Banque postale.

Nous avons dénoncé cette nouvelle privatisation d'une mission de la gestion publique.

La prochaine étape déjà annoncée de la démolition du recouvrement DGFIP est sa fusion avec le recouvrement URSSAF. C'est bien un plan de destruction de la gestion publique et de la DGFIP qui est engagé.

La direction a maintenu son projet à l'issue de la discussion (applicable si la situation sanitaire le permet pour la mi-mars 2021), malgré toutes les contraintes, inconvénients et risques pour les agents.

Vote : CGT : contre. Solidaires, FO et CFDT : abstention.

Ponts naturels

Au titre de 2021, la direction propose un seul pont naturel : le vendredi 12 novembre.

La direction ne souhaite pas un pont naturel pour le week-end de l'Ascension en raison de la campagne d'impôt sur le revenu. Elle ne veut pas réduire l'accès à l'accueil dans une période où le renseignement des redevables s'est fortement dégradé.

Aussi, elle propose, sur le vendredi de l'Ascension, de permettre à tous les agents qui souhaitent être en congés de l'être. Par ailleurs, elle ouvre la possibilité aux chefs de service de fermer l'accueil s'ils ne sont pas en mesure de l'assurer correctement avec les agents présents.

La délégation CGT a rappelé qu'elle était contre la prise forcée de congés. Elle se prononce pour que les collègues qui veulent venir travailler puissent le faire et que le service soit fermé au public.

Questions diverses

• Fonds de solidarité (FDS)

La CGT a souhaité faire remonter les difficultés des agents en relation avec le traitement du fonds de solidarité dans le département.

Les problèmes se posent à la fois au niveau de la cellule dédiée départementale et des SIE (et parfois dans les SIP et les PCR).

Pour le seul mois de janvier, la cellule spécialement constituée dans les FDS a reçu plus de 19 000 demandes à traiter. A la date du 10 février 2021, 16 166 demandes restaient à apurer.

Manifestement la cellule est débordée.

Le contribuable n'a pas connaissance des coordonnées de la cellule de traitement.

Les SIE font face à un afflux de sollicitations de la part des redevables au sujet du traitement de leur demande, voir des raisons du rejet. Parfois, sont également concernés les agents des SIP et des PCR.

Des collègues nous ont transmis des témoignages comme celui-ci :

« Venant d'avoir connaissance de la tenue d'un CTPL le 11/02/2021, je vous adresse ce mail afin vous informer du grand nombre de problèmes que rencontre, depuis près d'un an, le SIE dans lequel je travaille quant à la gestion "du fonds de solidarité".

En effet, ce dispositif comporte trois strates :

1/ La personne enregistre sa demande via son espace personnel (SIP).

2/ Le SIE lui n'a qu'une action de relais .

3/ les demandes sont traitées par une cellule rattachée à la direction.

Le problème est que, le "fonds de solidarité" étant rattaché à une activité professionnelle, ces professionnels "inondent" le SIE de mails, de coups de téléphone afin de savoir pourquoi leur demande n'a pas été traitée, pourquoi celle-ci a été refusée etc...

En effet, en cas de refus le professionnel recevait jusqu'à récemment un mail dont le contenu était "J'ai le regret de vous informer que votre demande a été rejetée car elle ne remplit pas les conditions fixées dans le décret 2020-371 du 30 mars modifié."

Ce décret listant un nombre assez conséquent de motifs quant au rejet, le professionnel nous contactait afin de connaître la (ou les) raison(s) de ce refus; la conséquence en était un nombre important de mails et de communications téléphoniques.

D'autres organismes renvoient également les personnes vers les SIE. (conciliateur, médiateur, centre contact etc..)

La charge de travail concernant les SIE peut être considérée comme importante et chronophage.

Lors de la mise en place du Fonds de solidarité, il avait pourtant été précisé que les SIE ne seraient que très peu impactés par la gestion du fonds de solidarité ».

Les collègues des SIE n'en peuvent plus.

La direction doit revoir l'organisation de la gestion du FDS, doter la cellule des moyens suffisants, et mettre en place une cellule de réponse aux redevables pour éviter que les collègues des SIE (mais aussi des SIP et des PCR parfois sollicités), n'aient à répondre à propos de demandes qu'ils ne traitent pas.

La direction répond qu'elle a renforcé l'équipe dédiée en portant à 40 personnes son effectif (30 équivalents temps plein) et qu'elle recrute 9 contractuels pour une durée de 6 mois. Ils auront une formation de deux jours en dématérialisé par l'Enfip. La direction envisage d'installer les contractuels dans les anciens locaux du PCE de Boulogne, rue Fessart à Boulogne-Billancourt.

Elle précise également qu'effectivement les procès mis en place sont complexes et qu'elle étudie la possibilité de modifier la chaîne de transmission de la demande d'aide, mais il y a des limites techniques qu'elle ne maîtrise pas.

Par ailleurs, elle précise qu'au niveau national, la DGE va dorénavant instruire les demandes supérieures à 20 000 €, contre 30 000 € jusqu'alors, ce qui, selon elle, réduira la pression sur la cellule dédiée du 92 et par ricochets sur les SIE.

La direction ne constate pas de malaise particulier parmi les collègues de la cellule dédiée. Elle indique que ses participants sont volontaires. Elle précise que si des collègues souhaitent quitter l'équipe cela ne pose aucun problème.

En ce qui concerne les SIE, la direction fait observer que la décision est consultable sur e-contact. Il convient donc, selon elle, aux collègues de consulter la messagerie sécurisée pour apporter une réponse à l'entreprise.

La direction ne prend toujours pas la mesure des difficultés rencontrées par nos collègues, tant dans le traitement que dans les réponses en aval.

Dans un contexte général dégradé, autour de la gestion des FDS, le type d'incidents mentionné dans le communiqué du directeur général du 10 février 2021 risque de se multiplier. Nos collègues des SIE sont particulièrement exposés à l'agressivité de certains redevables.

Les réponses données par la direction lors de ce CTL sont sans rapport avec les difficultés rencontrées. Nous le répétons, la direction doit revoir toute la chaîne de traitement et de suivi des FDS et y affecter tous les moyens nécessaires, en dégageant les SIE et autres services de la responsabilité de devoir répondre aux sollicitations des redevables.

- *Antenne SIE Hauts-de-Seine à Vendôme (département du Loir-et-Cher)*

Suite à l'annonce par la DG de l'installation à Vendôme d'une antenne pour les SIE des Hauts-de-Seine au 1^{er} septembre 2024, la CGT a demandé des éclaircissements.

La direction indique qu'il s'agira d'un « rebasage » d'emplois à hauteur de **33 postes qui seront prélevés dans les Hauts-de-Seine.**

Elle a par ailleurs expliqué qu'il y aura des suppressions de postes dans les SIE dès 2022.

La CGT a dénoncé ces transferts et suppressions. Les SIE sont déjà en difficulté. Enlever des postes supplémentaires dans le 92 ne fera que dégrader un peu plus la situation.

- *HMI en visio conférence*

Nous avons demandé de pouvoir utiliser les moyens de la visio (zoom de la section) pour faire des HMI. Cela nécessite que les agents puissent être autorisés à se connecter avec leur smartphone de leur poste de travail. La direction indique que cela ne pose pas de problème.

La délégation CGT : Brigitte COGNET, Frédéric COLLE, Philippe GEOFFRE, Karine LEPILEUR Dominique TEIXEIRA (titulaires), Tarik BEN FKIH (expert).

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :Prénom :

.....

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de
Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>